



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 344-17 intitulé **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157 RELATIVEMENT AUX LIMITES DES ZONES DU SECTEUR DES LOISIRS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le lundi 10 avril 2017, la Municipalité de Saint-Épiphane a adopté le projet de règlement de modification numéro 344-17 dont l'intitulé est ci-dessus mentionné.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 8 mai, à 19 h 00 à la Salle du chalet des patineurs de Saint-Épiphane**. Au cours de cette assemblée, le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement qui modifie certaines dispositions concernant le périmètre urbain à l'est du village, principalement en ce qui a trait au secteur des loisirs. Le projet de règlement, ainsi que l'illustration des zones concernées par les modifications proposées peuvent être consultés au bureau de la Municipalité sur les heures d'ouverture prévues, au 280, rue Bernier.
4. Il s'agit d'un règlement de concordance, ce dernier n'est donc pas susceptible à une approbation référendaire.

Donné à Saint-Épiphane le 24^e jour d'avril 2017.

Nicolas Dionne
Directeur général et secrétaire-trésorier